

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU 19 MAI 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le douze mai deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

**N°2021/32**

MEMBRES PRÉSENTS	
<b>GARIDACCI</b> François	<b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina
<b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	<b>ALESSANDRI</b> Jérôme
<b>POGGI</b> Dominique	<b>ALESSANDRI</b> Stéphanie
<b>MIGEVANT</b> Pierre-Jean	<b>SUSINI</b> Ange
MEMBRES ABSENTS	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène	<b>COLONNA DE LECA CRISTINACCE</b> Frédéric
<b>PAOLI</b> Jean-Paul	<b>ZANETTACCI</b> Alexia
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie	<b>CINOTTI</b> Sandrine
<b>ZANNETTI</b> Pierre	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
<b>FRIMIGACCI</b> Lucie donne procuration à <b>POGGI</b> Dominique	
<b>DRAGACCI-CODACCIONI</b> Hélène donne procuration à <b>ALESSANDRI</b> Jérôme	
<b>CINOTTI</b> Sandrine donne procuration à <b>NEGRONI-DESINI</b> Vannina	
<b>PAOLI</b> Jean-Paul donne procuration à <b>FRIMIGACCI-PERONI</b> Emmanuelle	

**OBJET : Décision modificative budget M4 (1).**

*Vu la délibération n°2021/14 du 19 mars 2021 portant sur le remboursement anticipé de l'unique prêt du port ;*

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ceux-ci s'étaient prononcés en faveur du remboursement anticipé de l'unique prêt lié au budget du port, suivant les conditions ci-après rappelées :

Capital remboursé par anticipation : 154 666, 77 euros

Date d'effet du remboursement anticipé : 01/05/2021

Montant de l'indemnité de remboursement anticipé : 29 350, 99 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'ajouter aux sommes indiquées ci-dessus le montant des dernières mensualités à régler, en investissement comme en fonctionnement.

Les montants qui correspondent à ces mensualités n'étant pas inscrits au budget du port, l'adoption d'une décision modificative dont le projet est déposé sur la table du Conseil est donc nécessaire.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** la décision modificative n°1 qui concerne le budget M4 2021, telle que présentée en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12 dont 4 procurations.**

Le Maire,  
François GARIDACCI

The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE GARGÈSE' in 'CORSE DU SUD'. The seal features a central emblem with a crown and a shield. A handwritten signature in black ink is written across the seal, starting from the left and ending with a long horizontal stroke.